

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Services de Nettoyage Professionnel

Version en vigueur au : 15/05/2026

PRÉAMBULE

La société ECOLUXDEBARRAS SARL S- société à responsabilité limitée simplifiée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B306968, dont le siège social est établi au 44 rue de l'Industrie L-8069 STRASSEN au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après « la Société »), exerce des activités de nettoyage professionnel à destination des entreprises et des particuliers.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre la Société et ses clients, qu'il s'agisse de personnes morales (entreprises, associations, etc.) ou de personnes physiques (particuliers). Elles sont établies conformément aux dispositions du Code civil luxembourgeois, de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, de la loi du 8 avril 2011 portant introduction d'un Code de la Consommation, ainsi que de toute autre réglementation applicable au Luxembourg.

Toute commande ou acceptation d'un devis implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, à l'exclusion de tout autre document, notamment les conditions générales d'achat du client, sauf accord écrit et préalable de la Société.

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société fournit à ses clients des prestations de nettoyage, incluant notamment :

- Le débarras, le nettoyage de bureaux, espaces de travail, locaux commerciaux et bâtiments professionnels ;
- Le débarras et nettoyage d'habitations privées (appartements, maisons, résidences) ;
- Le nettoyage après travaux, déménagement ou emménagement ;
- Le nettoyage de vitres, façades et surfaces extérieures ;
- Les prestations de nettoyage spécialisées sur demande (désinfection, nettoyage en profondeur, etc.) ;
- Toute autre prestation de nettoyage convenue entre les parties.

La liste des prestations proposées ainsi que leurs tarifs sont détaillés dans les devis ou offres de prix émis par la Société. Sous certaines conditions et dans le respect des lois spécifiques en vigueur, certaines prestations peuvent être sous traitées à un de nos partenaires.

ARTICLE 2 – FORMATION DU CONTRAT

2.1 Devis

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable établi gratuitement par la Société, sur la base des informations communiquées par le client concernant la nature, l'étendue et la fréquence des prestations souhaitées. Ce devis est valable trente (30) jours à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire.

2.2 Acceptation

Le contrat est réputé formé à la date à laquelle le client retourne à la Société le devis signé, accompagné de la mention « Bon pour accord ». Pour les clients professionnels, l'acceptation peut également intervenir par voie électronique conformément à la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique. Pour les contrats conclus à distance avec des consommateurs, les dispositions du Code de la Consommation luxembourgeois s'appliquent.

2.3 Droit de rétractation (clients consommateurs)

Conformément aux articles L. 222-9 et suivants du Code de la Consommation luxembourgeois, le client consommateur ayant conclu un contrat à distance ou hors établissement dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Passé ce délai, ou dès lors que l'exécution des prestations a commencé avec l'accord exprès du consommateur, le droit de rétractation ne peut plus être exercé.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 Obligations de la Société

La Société s'engage à :

- Exécuter les prestations convenues avec soin, professionnalisme et conformément aux règles de l'art ;
- Mettre à disposition du personnel qualifié, formé et en nombre suffisant pour réaliser les prestations ;
- Fournir le matériel et les produits de nettoyage nécessaires, sauf accord contraire ;
- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité applicables au Luxembourg ;
- Souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant ses activités ;
- Respecter la confidentialité des informations auxquelles son personnel peut avoir accès dans le cadre de ses missions.

3.2 Obligations du Client

Le client s'engage à :

- Permettre l'accès aux locaux ou espaces faisant l'objet des prestations aux dates et heures convenues ;
- Informer la Société de toute contrainte particulière (présence d'animaux, matériaux fragiles, zones sensibles, systèmes d'alarme, etc.) ;

- Mettre à disposition, le cas échéant, les équipements convenus (eau, électricité) ;
 - Régler les factures dans les délais convenus ;
 - Signaler tout incident ou sinistre dès sa constatation et au plus tard dans les quarante-huit (48) heures.
-

ARTICLE 4 – TARIFS ET CONDITIONS TARIFAIRES

4.1 Prix

Les prix des prestations sont ceux figurant au devis accepté par le client, exprimés en euros hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), avec application du taux de TVA luxembourgeois en vigueur. Conformément à la législation luxembourgeoise, le taux de TVA applicable pour nos services est de 17%

4.2 Révision des prix

Pour les contrats à exécution successive, les tarifs peuvent être révisés annuellement par la Société, notamment en cas de variation de l'indice des prix à la consommation au Luxembourg (IPCN) publié par le STATEC, ou en cas de modification de la réglementation relative au salaire social minimum. La Société informe le client par écrit de toute modification tarifaire avec un préavis d'au moins trente (30) jours. En cas de refus du client, celui-ci peut résilier le contrat sans pénalité dans ce délai.

4.3 Frais supplémentaires

Tout travail supplémentaire non prévu au devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire ou sera facturé au tarif horaire en vigueur de la Société, après accord préalable du client.

ARTICLE 5 – FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Facturation

Les factures sont émises conformément aux prestations réalisées, selon la périodicité convenue (à la prestation, mensuellement, etc.). Chaque facture mentionne le détail des prestations effectuées, le montant HT, la TVA applicable et le montant TTC.

5.2 Délais de paiement

Pour les clients professionnels, le paiement est exigible dans un délai de huit (8) jours à compter de la date d'émission de la facture, conformément à la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement en matière commerciale. Pour les clients particuliers, le paiement est exigible à réception de la facture ou selon les modalités convenues au devis.

5.3 Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, espèce ou tout autre moyen de paiement agréé par la Société.

5.4 Pénalités de retard

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- Des intérêts de retard calculés au taux légal en vigueur au Luxembourg, majoré de huit (8) points de pourcentage, conformément à la loi du 18 avril 2004 ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice d'une indemnité complémentaire si les frais de recouvrement exposés dépassent ce montant.

En cas de non-paiement dans les quinze (15) jours suivant une mise en demeure restée sans effet, la Société se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues.

ARTICLE 6 – EXÉCUTION DES PRESTATIONS

6.1 Planification

Les dates et horaires des prestations sont définis d'un commun accord entre les parties et confirmés par écrit (courrier, courriel ou application de planification dédiée). Toute modification doit être notifiée avec un préavis minimum de quarante-huit (48) heures ouvrables.

6.2 Accès aux locaux

Le client garantit l'accès des intervenants de la Société aux locaux concernés. En cas d'impossibilité d'accès imputable au client à la date prévue, la prestation sera facturée intégralement si le déplacement a eu lieu.

6.3 Sécurité et hygiène

La Société s'engage à respecter les règlements intérieurs communiqués par le client pour les locaux professionnels, ainsi que toutes les normes de sécurité et d'hygiène applicables. Les produits utilisés sont conformes aux réglementations européennes et luxembourgeoises en vigueur, notamment le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

ARTICLE 7 – RÉCLAMATIONS ET CONTRÔLE QUALITÉ

Toute réclamation relative à l'exécution d'une prestation doit être formulée par écrit (courrier ou courriel) dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrables suivant la réalisation de la prestation. Passé ce délai, la prestation est réputée acceptée sans réserve.

Dès réception d'une réclamation valide, la Société s'engage à prendre contact avec le client dans les quarante-huit (48) heures ouvrables pour convenir des modalités de correction. La Société se réserve le droit de procéder à une vérification des éléments en cause. En cas de défaut avéré et imputable à la Société, celle-ci s'engage à effectuer les corrections nécessaires sans frais supplémentaires dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

8.1 Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société est limitée aux dommages directs, prévisibles et démontrés résultant directement d'une faute prouvée dans l'exécution des prestations. La Société ne pourra

être tenue responsable des dommages indirects tels que la perte d'exploitation, le manque à gagner ou tout préjudice consécutif.

8.2 Assurance

La Société est couverte par une police d'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès d'une compagnie agréée au Luxembourg. Une attestation d'assurance peut être communiquée au client sur demande.

8.3 Exclusions

La Société ne saurait être tenue responsable :

- Des dommages résultant d'informations inexactes ou incomplètes fournies par le client ;
- Des dommages sur des objets ou surfaces non signalés comme fragiles ou présentant une fragilité apparente ;
- Des dommages résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil luxembourgeois ;
- Des pertes ou vols non directement imputables à une faute de son personnel.

ARTICLE 9 – DURÉE, RÉSILIATION ET RECONDUCTION

9.1 Contrats ponctuels

Les contrats portant sur des prestations ponctuelles prennent fin à l'issue de l'exécution de la ou des prestations convenues.

9.2 Contrats à exécution successive

Les contrats conclus pour des prestations régulières (hebdomadaires, mensuelles, etc.) sont conclus pour une durée déterminée précisée au devis, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'égale durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de :

- Un (1) mois pour les contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à six (6) mois ;
- Deux (2) mois pour les contrats d'une durée initiale supérieure à six (6) mois.

9.3 Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations contractuelles, et si ce manquement n'est pas remédié dans un délai de quinze (15) jours à compter d'une mise en demeure par lettre recommandée, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit.

ARTICLE 10 – SOUS-TRAITANCE ET PERSONNEL

La Société se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants pour l'exécution de tout ou partie des prestations, dans le respect de la réglementation luxembourgeoise applicable. La Société demeure seule responsable vis-à-vis du client de la bonne exécution des prestations sous-traitées.

Le personnel de la Société est soumis aux dispositions du Code du travail luxembourgeois. Le client s'engage à ne pas débaucher ou employer, directement ou indirectement, le personnel de la

Société pendant la durée du contrat et pendant une période de douze (12) mois suivant sa cessation, sous peine d'une indemnité forfaitaire égale à six (6) mois de rémunération brute de l'employé concerné.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Société traite les données personnelles de ses clients conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD).

Les données collectées (coordonnées, données de facturation, informations relatives aux locaux) sont utilisées exclusivement aux fins de l'exécution et de la gestion des prestations, ainsi que des obligations légales de la Société. Elles sont conservées pendant la durée contractuelle et pour une période de dix (10) ans à titre d'archivage légal.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition aux données le concernant. Ces droits peuvent être exercés en contactant la Société à l'adresse : [EMAIL DPO ou adresse postale]. En cas de litige, le client peut saisir la CNPD (www.cnpd.lu).

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à traiter comme confidentielles toutes les informations de nature confidentielle obtenues dans le cadre de l'exécution du contrat, et à ne pas les divulguer à des tiers sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. Cette obligation de confidentialité subsiste pendant une période de trois (3) ans suivant la fin du contrat.

ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil luxembourgeois, c'est-à-dire tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à la partie concernée, tels que notamment : catastrophes naturelles, pandémies, incendies, grèves générales, décisions gouvernementales, actes de terrorisme.

La partie affectée par un tel événement devra en informer l'autre partie dans les quarante-huit (48) heures par tout moyen, et les parties se concerteront pour adapter les modalités d'exécution du contrat. Si l'événement de force majeure persiste au-delà de trente (30) jours, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV et les contrats qui en découlent sont soumis au droit luxembourgeois.

Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV sera soumis, à défaut de résolution amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du litige, à la compétence exclusive des juridictions luxembourgeoises, et plus particulièrement :

- Le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg pour les litiges entre professionnels et dont la valeur excède 10 000 euros ;
- Le Juge de Paix de Luxembourg pour les litiges dont la valeur est inférieure ou égale à 10 000 euros.

Pour les litiges impliquant des consommateurs, conformément aux dispositions du Code de la Consommation luxembourgeois, le consommateur peut également saisir le Centre européen des consommateurs Luxembourg (CEC Luxembourg) ou toute autre entité de résolution alternative des litiges agréée.

ARTICLE 15 – DISPOSITIONS DIVERSES

15.1 Intégralité du contrat

Les présentes CGV, le devis accepté et toute annexe éventuelle constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous accords antérieurs relatifs au même objet.

15.2 Modification des CGV

La Société se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles CGV s'appliqueront aux contrats conclus postérieurement à leur entrée en vigueur. Les clients réguliers seront informés de toute modification significative par courriel ou courrier au moins trente (30) jours avant l'entrée en vigueur.

15.3 Nullité partielle

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une décision judiciaire définitive, les autres clauses demeureront en vigueur et conserveront leur plein effet.

15.4 Non-renonciation

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque clause des présentes CGV ne peut être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même clause.

Coordonnées de la Société

ECOLUXDEBARRAS S.à r.l. S-

44 rue de l'Industrie L-8069 STRASSEN – Grand-Duché de Luxembourg

Tél. : +352 621 795 113 | Email : ecoluxdebarras@gmail.com | Site web : ecoluxdebarras.lu

R.C.S. Luxembourg : B306868 | TVA : LU37444522